

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE VALLAURIS



Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de GRASSE

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil Municipal : 35
En Exercice : 35
Ayant pris part à la délibération : 34

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :
PROLONGATION
DU REGLEMENT
D'ATTRIBUTION D'UNE
AIDE FINANCIERE DE LA
VILLE DE VALLAURIS
GOLFE-JUAN POUR LA
CONVERSION DE
VEHICULES
PARTICULIERS AU
BIOETHANOL

Original

Expédition certifiée
conforme

Le Maire

Le secrétaire de séance

N° enregistrement :
DE-2312-0017B

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage en Mairie :

Le 26 DEC. 2023

Et de la transmission en Sous-
préfecture

Le 26 DEC. 2023

Le Maire

Le secrétaire de séance

L'An Deux Mille Vingt-trois et le Vingt Décembre à Dix Neuf Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué en date du 14 Décembre 2023 s'est réuni, en Séance Publique, dans le lieu habituel de ses Séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la Présidence de Monsieur Kevin LUCIANO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Kevin LUCIANO - M. Christophe FONCK -
Mme Marie-Josée MERO - M. Hassan SALOUH -
Mme Catherine LANZA - M. René ARMANDO -
Mme Christelle RIOTTON -
Mme Séverine MAGGIO-DELAGE - M. Philippe SEPTIER
Mme Charline HOTELLIER - Mme Gisèle CHINCA -
Mme Anne-Laure SEBBAR - M. Jean LAVITOLA -
M. Kevin SEBASTIAN - Mme Blandine BAIN -
M. Thierry COMODINI - Mme Corine CELLAMARO -
M. Patrick LE HOANG BA - Mme Renée SEGUIN -
M. Laurent THIRY - M. Denis PACI -
Mme Noëlle CARRIERE - M. Stéphane BERDAH -
M. Richard BRANCHARD - Mme Michelle SALUCKI -
Mme Corinne GERACI - M. Nicolas BERTHREU -
Mme Emélie LEDUC - M. Armand BISROR -

EXCUSÉS ET REPRESENTÉS

M. Dominique BRUZZISI pouvoir donné à M. René ARMANDO - Mme Josiane CUZZUPOLI pouvoir donné à Mme Renée SEGUIN - M. Fabrice MORENON pouvoir donné à Monsieur Jean LAVITOLA - Mme Virginie WASSER pouvoir donné à M. Denis PACI - Mme Caroline CHOLLET pouvoir donné à Kevin LUCIANO

ABSENTE : Mme Dorette LANDERER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Kevin SEBASTIAN

Monsieur le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 19 février 2021 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence - Superéthanol E85,

VU la délibération DE-21-02-0004 en date du 12 octobre 2022 portant approbation du règlement d'attribution d'une aide financière de la Ville de Vallauris Golfe-Juan pour la conversion de véhicules particuliers au bioéthanol,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDERANT que la ville de Vallauris Golfe-Juan a souhaité améliorer le pouvoir d'achat des administrés et favoriser la transition écologique au plan local, en déployant lors de l'année 2023 une aide spécifique pour la conversion de véhicules particuliers au bioéthanol,

CONSIDERANT que cette aide financière permet aux propriétaires de véhicules particuliers de Vallauris Golfe-Juan de s'adapter au contexte de forte augmentation du coût de l'énergie qui perdure,

CONSIDERANT ainsi que ledit dispositif se caractérise par le versement d'une subvention à hauteur de 300 euros maximum par voiture particulière – un véhicule par famille – sans pouvoir dépasser 25% du coût HT de la fourniture et de la pose, pour la conversion de véhicules particuliers au bioéthanol,

CONSIDERANT que l'aide financière proposée par la ville de Vallauris Golfe-Juan n'est pas soumise à des critères économiques d'attribution (revenu fiscal de référence) et s'applique aux personnes physiques domiciliées dans n'importe quel secteur de la ville,

CONSIDERANT qu'il est pertinent de prolonger ce dispositif au-delà du 31 décembre 2023, pour une durée d'un an reconductible, le cas échéant,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PROLONGER** l'application du règlement d'attribution d'une aide financière de la ville de Vallauris Golfe-Juan pour la conversion de véhicules particuliers au bioéthanol, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier l'attribution de subventions aux personnes physiques, conformément aux conditions fixées par le règlement d'attribution d'une aide financière pour la conversion de véhicules particuliers au bioéthanol ;
- **DIRE** que l'application du dispositif d'aide financière à la conversion de véhicules au bioéthanol est valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus;
- **INDIQUER** que les dépenses en résultant seront inscrites en section investissement au compte 2042 du budget communal correspondant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ
À L'UNANIMITÉ**

- **PROLONGE** l'application du règlement d'attribution d'une aide financière de la ville de Vallauris Golfe-Juan pour la conversion de véhicules particuliers au bioethanol, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier l'attribution de subventions aux personnes physiques, conformément aux conditions fixées par le règlement d'attribution d'une aide financière pour la conversion de véhicules particuliers au bioethanol ;
- **DIT** que l'application du dispositif d'aide financière à la conversion de véhicules au bioethanol est valable du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus;
- **INDIQUE** que les dépenses en résultant seront inscrites en section investissement au compte 2042 du budget communal correspondant.

Fait et délibéré à Vallauris, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour Extrait certifié conforme.

Le Maire,

Kevin LUCIANO



Le secrétaire de séance,

Kévin SEBASTIAN

